



Tillé, le 22 décembre 2025

N/Ref : PC 60639 25 T0009

PROJET DE MODERNISATION DE L'AÉROPORT PARIS-BEAUVAIS
HORIZON 2030

DEMANDE DE DEROGATION N°02

PC 47

Je soussigné, Anthony MARTIN Président Exécutif de l'aéroport de Beauvais-Tillé, précise que dans le cadre de la construction du bâtiment jonction et de la jetée prévue au projet de modernisation, le respect de l'intégralité des dispositions prévues par la loi *Climat et Résilience*, telle que modifiée par la loi DDADUE du 30 avril 25 n'est pas envisageable.

En effet, l'article L.171-4 du CCH ainsi modifié prévoit que les obligations issues de la *loi Climat et Résilience* soient mises en œuvre directement sur la toiture des bâtiments. Toutefois, en parallèle de la construction du bâtiment, d'importantes surfaces de parking seront aménagées. Dans une logique d'uniformisation et de rationalisation des installations, et afin d'optimiser la réinjection de l'électricité produite sur le réseau ENEDIS, il est prévu d'installer les 3 800 m² de panneaux photovoltaïques requis par la réglementation, sur des ombrières couvrant 254 places du parking P5. Cette installation s'ajoutera aux 64 600 m² de panneaux photovoltaïques qui seront également déployés sur les autres parkings.

Anthony MARTIN,
Président Exécutif

Signé par :

MARTIN ANTHONY

064DF42CD8EB405...